COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LALBENQUE LIMOGNE

PLUi Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PIECE 3.1 : REGLEMENT GRAPHIQUE

COMMUNE DE MONTDOUMERC

ECHELLE 1/5000e

Prescription	20 septembre 2017
Débat sur le PADD	22 avril 2021
Arrêt	25 septembre 2023
Enquête publique	du 25 mars au 30 avril 2024
Approbation	27 novembre 2024

CAIRN TERRITOIRES · relief URBANISME · rural concept · ESS Ellip SIG

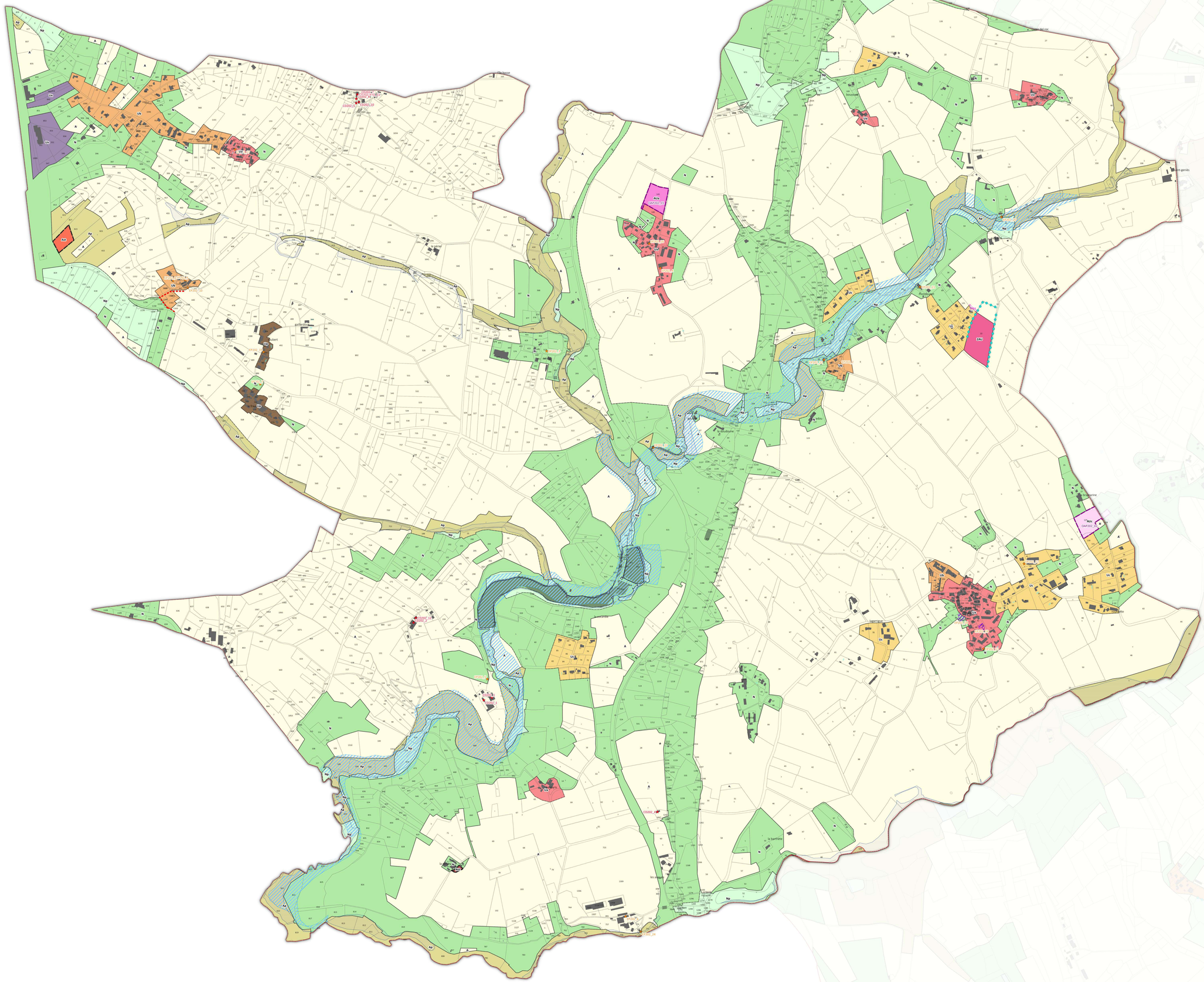

Zones

- Limites des zones
- Ua : zone urbaine correspondant aux centres-bourgs, centres anciens des villages et hameaux anciens denses
- Ub : zone urbaine correspondant aux faubourgs des villes, quartiers, et mas de villages, hameaux anciens plutôt lâches
- Ubt : zone urbaine correspondant à la bastide de Beauregard
- Uc : zone urbaine correspondant aux quartiers récents des villes et villages, secteurs résidentiels pavillonnaires
- Uep : zone urbaine dédiée aux équipements publics
- Up : zone urbaine correspondant aux hameaux anciens à protéger en raison d'une forte valeur patrimoniale
- Ux : zone urbaine correspondant aux secteurs à vocation d'activités, de commerces et de services
- AUa : zone à urbaniser en continuité des centres-bourgs, des centres anciens des villages et des hameaux anciens denses
- AUb : zone à urbaniser en continuité des faubourgs des villes, quartiers et mas de villages et des hameaux anciens plutôt lâches
- AUc : zone à urbaniser en continuité des hameaux et des villages ou des réseaux
- AUx : zone à urbaniser à vocation d'activités, de commerces et de services
- 2AU : zone à urbaniser fermée
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écologique
- Ast : secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) à dominante agricole
- N : zone naturelle ou forestière
- Nl : zone naturelle ou forestière à vocation de loisirs
- Nca : carrières
- Np : zone naturelle ou forestière à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écologique
- Nst : secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) à dominante naturelle ou forestière
- Npv : zone naturelle ou forestière autorisant le photovoltaïque au sol

Prescriptions

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément à préserver pour raison écologique
- Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
- Linéaire commercial protégé
- Linéaire commercial protégé - façade ancien commerce
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Haies à préserver pour raisons écologiques
- Murets à préserver pour raisons écologiques
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en zone A ou N
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Zone de sensibilité paysagère
- Zones humides à protéger

Risque inondation

- Enveloppe des PPRi - risque d'inondation
- Risque d'inondation connu, hors zonage PPRi

Cadastre

- Bâtiment
- Parcelle
- Subdivision fiscale
- Limites communales

0 200 400 m